CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2012

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 13 juin 2012

La dette : un pont entre passé et avenir

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS 5
Décès 5
Démission 7
Changement d'affectation 7
Contribution d'une délégation 7
Comité de pilotage 8
Calendrier 8
Conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 8
Information sur le scrutin public du 12 juin 2012 9
Conférence Tresmed 9

LA DETTE, UN PONT ENTRE PASSÉ ET AVENIR 10

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS 10

DISCUSSION GÉNÉRALE 15
CFTC - M. Coquillion 15
UNSA - Mme Dupuis 16
CGT - M. Durand 17
Associations - M. Pascal 18
CGT-FO - Mme Fauvel 19
Entreprises - M. Mongereau 20
Personnalités qualifiées - M. Khalfa 22
Personnalités qualifiées - M. Le Bris 23
CFDT- M. Le Clézio 24
CFE-CGC - M. Capdeville 26
CFE-CGC - Mme Couturier 27
Outre-mer - M. Grignon 29
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet 30
Agriculture - Mme Henry 31
Environnement et nature - M. Guérin 32
UNAF - M. Farriol 33
Artisanat - Mme Gaultier 34

DISCUSSION DES AMENDEMENTS 36

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS 36

ANNEXES 37
Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis *La dette : un pont entre passé et avenir* 39
Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'économie et des finances à l'amendement déposé sur le projet d'avis *La dette : un pont entre passé et avenir* 41

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente cinq.

M. le Président. Je déclare la séance ouverte.

COMMUNICATIONS

Décès

M. le Président. Chers collègues, nous avons à déplorer la disparition de M. Maurice Bonnet, décédé le 22 mai 2012.

Né à Grenoble, jeune résistant, militant CFDT dans les années 1960, M. Bonnet a consacré sa vie aux politiques sociales, en particulier à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Il était Président d'associations de service à domicile professionnelles et membre de section du CES, de 1995 à 1999. Il a été ensuite nommé au Conseil économique et social en tant que personnalité qualifiée et a toujours participé aux activités de la section des affaires sociales.

Il est l'auteur de l'avis sur *Les personnes âgées dans la société* adopté en assemblée plénière par le Conseil économique et social le 23 mai 2001.

Nous déplorons également la disparition de M. Jérôme Le Hénaff, décédé le 4 juin 2012.

Né à Plogonnec dans le Finistère, il fut très tôt Secrétaire général de l'Union régionale des syndicats de l'agriculture de Haute-Normandie.

Il a été nommé au Conseil au titre du groupe de l'agriculture et rattaché au groupe de la CFDT. Il a été l'auteur de deux rapports, le premier sur *Les conditions de travail et d'emploi des salariés agricoles* et le second sur *L'aquaculture*. Il était Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Nous avons également appris avec tristesse le décès de M. Auguste Grit, le 6 juin 2012.

Né en Vendée à Saint-André d'Ornay, agriculteur, il s'est engagé très tôt dans le syndicalisme agricole. Président départemental de la jeunesse agricole chrétienne dans les années 1950, fondateur des CDJA et du CNJA, il devient dès 1968 Président de la fédération départementale des exploitants agricoles et secrétaire général de la FNSEA avec François Guillaume comme Président. Il a été Conseiller général du canton de La Roche Sur Yon.

Suite à des problèmes de santé en 1984, il prend du champ avec son activité syndicale. Il fut au Conseil de 1975 à 1984 et a toujours participé aux activités de la section des affaires éducatives, sanitaires et sociales.

M. Grit était Officier dans l'Ordre National du Mérite et Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Nous avons aussi à déplorer le décès de M. Claude Martinand disparu le 10 juin 2012.

Né à Lyon, élève de Polytechnique et ingénieur de l'École nationale des Ponts et chaussées, il fut un grand serviteur de l'État. Mme la ministre de l'Écologie, Mme Bricq a déclaré le 11 juin « *Notre pays perd un grand homme d'engagement et de combats* ».

Il fut chef de l'arrondissement opérationnel autoroutes de la Gironde, secrétaire général adjoint du groupe central des villes nouvelles, directeur-adjoint, puis directeur de Cabinet de Charles Fiterman, ministre des Transports de 1981 à 1984.

Il fut en 1985 directeur général de l'Institut géographique national. Il a ensuite fondé et présidé de 1997 à 2002 Réseau Ferré de France. Vice-président du Conseil général des Ponts et Chaussées puis, après la fusion avec l'Inspection générale de l'environnement, vice-président du Commissariat général au développement durable, il fut aussi un des pères du partenariat public privé en France, notamment en raison de sa présidence depuis 2000 de l'Institut pour la gestion déléguée.

Il a été nommé au titre des entreprises publiques au Conseil de 1999 à 2004 et a été membre de la section du cadre de vie pendant toute cette période et de la Commission spéciale du Plan de 2000 à 2004.

Il est l'auteur de deux avis, le premier adopté en séance plénière le 24 avril 2001 sur *La maîtrise des services publics urbains organisés en réseaux* et le second, *Environnement et développement durable : l'indispensable mobilisation des acteurs économiques et sociaux* adopté le 12 mars 2003.

M. Martinand était Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et dans l'Ordre National du Mérite, ainsi que Chevalier du Mérite Agricole.

Je vous demande, en leur mémoire, en présentant toutes nos condoléances à leurs familles et à leurs proches de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. le Président. Je vous remercie.

Démission

M. le Président. J'ai aussi à vous rendre compte des décisions prises hier en Bureau. J'ai présenté la démission de notre collègue M. Yves Zehr qui nous a adressé un courrier indiquant que « *toute ma vie a été guidée par les valeurs qui m'ont été transmises - honneur, honnêteté, humanité - j'ai toujours placé l'intérêt des entreprises et des institutions que j'ai servies au-dessus de mon intérêt personnel. C'est pourquoi, au cœur d'une querelle injuste et indigne, j'entends consacrer mon énergie à défendre ma probité.*

Je vous présente donc ma démission du Conseil économique, social et environnemental ».

Nous avons donc enregistré cette démission en rendant hommage à M. Zehr. En effet, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur l'affaire qui le concerne, mais nous tenons à rendre hommage à son souci de préserver l'institution et d'assurer la totalité de son énergie à sa défense.

Nous aurons à nous prononcer lors de notre prochaine séance sur son remplacement au poste de secrétaire du Bureau qu'il assumait et donc nous procéderons à cette élection.

Je voudrais en même temps apporter ma reconnaissance au Président Denis Verdier qui m'a accompagné et à M. Zehr dans cette démarche difficile et faire en sorte que nous puissions traiter cela dans le respect de la dignité des personnes.

Changement d'affectation

M. le Président. Nous avons aussi à enregistrer le changement d'affectation de Mme Florence Denier-Pasquier qui quitte la section de l'environnement et est remplacée par M. Gaël Virlouvet.

Elle devient titulaire à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques à la place de Mme Céline Mesquida qui devient sa suppléante.

Contribution d'une délégation

M. le Président. À la demande de la Présidente de la section du travail et de l'emploi, le Bureau a saisi la délégation à l'Outre-mer d'une contribution s'inscrivant dans le cadre de la saisine *L'emploi des jeunes* rapportée par M. Jean-Baptiste Prévost.

Comité de pilotage

M. le Président. Le Bureau a mis en place pour l'organisation du colloque « *Vivre ensemble* » un comité de pilotage, en ayant le souci d'y associer le plus grand nombre de membres du Conseil économique, social et environnemental, afin que ce colloque soit approprié par la majeure partie d'entre nous.

Il comprend M. Michel Coquillion, Mme Christine Dupuis, Mme Pascale Vion, M. Gontran Lejeune, M. Guy Vasseur, Mme Christine Tendel, M. Pascal Rouet et M. François Rachline.

Il sera accompagné comme l'année dernière par M. Roger Pol-Droit.

Calendrier

M. le Président. Le Bureau a arrêté le calendrier des prochaines séances plénières.

Le mardi 26 juin à 14 heures 30 se tiendra la séance plénière avec Mme François Vilain qui va accompagner la délégation Rio+20. Mme Nicole Bricq, ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, nous a confirmé ce matin qu'elle serait présente parmi nous vers 16 heures pour venir nous restituer les conclusions de Rio+20.

M. François Rachline vous restituera les résultats de l'étude d'impact des propositions du CESE qui a fait l'objet d'une analyse très approfondie (plus de six mille propositions et recommandations depuis dix ans).

Concernant cette assemblée plénière du mardi 26 juin, le reste de l'ordre du jour sera à déterminer.

Nous nous interrogeons, les uns les autres, sur une conférence que nous pourrions peut-être vous proposer ; nous avons ainsi la possibilité de faire venir la Présidente de la CNIL, mais cela reste encore en débat.

Le 27 juin, à 14 heures 30, sera présenté le projet d'avis sur *L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs*, présenté par MM. Jean-Marie Geveaux et Thierry Lepaon au nom de la section de l'aménagement durable des territoires et de la section du travail et de l'emploi, présidées par M. Mariotti et Mme Geng.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le 26 juin, à 9 heures 30.

Conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012

M. le Président. Mes Chers collègues, hier, M. le Président de la République a confirmé ce qu'avait annoncé le Premier ministre, à savoir la tenue au Palais d'Iéna de la conférence sociale des 9 et 10 juillet prochains. Toutes les salles de réunion et certains bureaux seront mis à la disposition de cette conférence sociale. Je remercie les vice-présidents et les Questeurs d'avoir

accepté de mettre leurs bureaux à disposition pour la réussite de cette conférence sociale. En conséquence, l'assemblée plénière du 10 juillet 2012 est annulée. Je vous invite à reporter toutes vos réunions de section, de délégation et de groupe prévues pour le 10 juillet.

En revanche, l'assemblée plénière du 11 juillet 2012 est maintenue. Elle sera consacrée à l'examen du projet d'avis sur *L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité*, présenté par M. Ridoret, rapporteur au nom de la section de l'économie et des finances, présidée par M. Martin.

Nous avions aussi arrêté le principe d'un buffet des régions qui devait être organisé lors de la dernière séance. Compte-tenu de ce changement de calendrier, en accord avec les groupes agriculture et artisanat, extrêmement moteurs dans la réflexion et la mise en œuvre de ce buffet des régions, nous avons décidé avec Mme la secrétaire générale et les services de l'organiser probablement début septembre, à la rentrée.

Information sur le scrutin public du 12 juin 2012

M. le Président. Mes Chers collègues, Mme Graz et M. Jouzel ont participé, lors de l'assemblée plénière du 12 juin 2012, au scrutin sur l'ensemble du projet d'avis présenté par M. Dulin mais, pour des raisons techniques, leurs votes n'ont pas été pris en compte. Ils ont fait savoir qu'ils votaient pour ce projet et souhaitent que le résultat de scrutin soit modifié en conséquence.

Si vous l'acceptez, le résultat définitif du vote sur l'ensemble du projet d'avis de M. Dulin serait :

Nombre de votants :	208
Ont voté pour :	122
Ont voté contre :	19
Se sont abstenus :	67

Y a-t-il des oppositions ? Des avis contraires ?

Tel n'étant pas le cas, le vote sera ainsi modifié.

Conférence Tresmed

M. le Président. En Bureau, nous avons aussi entendu le rapport qui nous a été fait par M. Coquillion sur le déplacement qu'il a fait à Alger, sur la conférence Tresmed. Lors du prochain bureau, nous entendrons Mme Frisch sur le séminaire auquel elle a participé au Maroc, qui prouve l'implication du conseil économique et social du Maroc.

LA DETTE, UN PONT ENTRE PASSÉ ET AVENIR

M. le Président. Mes Chers collègues, nous avons à débattre aujourd'hui d'un projet d'avis sur *La dette, un pont entre passé et avenir,* présenté au nom de la section de l'économie et des finances présidée par M. Martin. Le projet d'avis sera présenté par M. Lamy, rapporteur.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Monsieur Lamy, je vous donne la parole.

M. Lamy, rapporteur. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, il n'a pas été très facile d'obtenir un consensus sur ce sujet ; on y est à peu près parvenus.

Le sujet tel que je vais vous le présenter aujourd'hui a déjà beaucoup circulé, y compris à l'extérieur et dans la période qui a précédé. Je vais donc simplement le reprendre en partant de 2000 et de l'état de la dette à ce moment-là, de sa composition, afin de voir ce qui a provoqué la crise actuelle.

La dette est un sujet de tous les temps. Depuis la Mésopotamie jusqu'à nos jours, la dette a été sans cesse présente dans tous les États, ou quasiment. On ne va donc pas refaire l'historique, mais simplement dire que, dans les années 1970, elle s'est redéveloppée, en dettes privée comme publique, à la suite des deux chocs pétroliers et que, depuis 2000, la diminution des recettes fiscales a *boosté* la dette française avec l'augmentation des niches fiscales et sociales.

Gilles Carrez - rapporteur de la commission des finances à l'Assemblée Nationale - disait que, sans les baisses de fiscalité aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers intervenues depuis 2000, je cite : « *les déficits publics de 2009 auraient été évalués à 3,7 % du PIB contre 7,5% tels qu'ils ont été réalisés à la suite de ces baisses. De plus, des excédents budgétaires auraient été enregistrés en 2006, 2007, 2008* ».

On voit donc la sensibilité aux politiques fiscales. Cela étant, ça n'est pas ce qui a conduit à la crise. Pour cela, je partirai d'un élément extérieur à la France : la crise des *subprimes* aux États-Unis, qui a joué un véritable rôle. Cette crise de la dette privée a mis les banques dans une difficulté particulière puisque, aux États-Unis, on a prêté aux particuliers pour construire et si la valeur de leurs biens montait - ce qui était le cas à l'époque -, on leur disait « *on peut vous prêter tant* » pour, finalement, pouvoir vendre du crédit à la consommation.

La crise de crédit qui s'est ensuivie, quand les gens n'ont plus été capables de payer, est retombée sur les banques avec, en plus, tous les instruments dérivés inventés ; on s'est alors retrouvé avec une crise systémique qui a conduit l'État à intervenir. On a commencé à regarder ce qui se passait chez les autres pays, par exemple européens. On s'est aperçu qu'il y avait des dettes importantes et surtout que, là aussi, il y avait des risques que les banques - qui avaient quelques problèmes, par exemple de titrisation - pouvaient se trouver en difficultés. On a

commencé à creuser. La crise a été maquillée pendant un moment, puis celle de la Grèce a émergé, ce qui n'a rassuré personne. On s'est retrouvé en Europe avec une crise qui s'est transformée en crise bancaire, car bien entendu, les banques avaient de la dette de banques grecques entre les mains et on s'est retrouvé avec un phénomène systémique, ou plus exactement qui s'est propagé assez rapidement.

Dans ce cas-là, on commence à regarder. Les banques ont des problèmes, notamment de liquidités. Il faudra que les États et la BCE interviennent, ils ne pourront pas faire autrement.

Une fois que l'on s'est dit cela, on s'est dit que cela faisait beaucoup. On s'est mis à regarder les dettes des États européens. Très rapidement, on est arrivé à la spéculation sur qui joue à quoi pour en faire baisser un. Après la Grèce, on a eu des difficultés en Irlande, au Portugal. Les difficultés en Espagne sont en train de croître. On commence à parler de l'Italie qui pourrait en avoir également. À ce moment-là, on arriverait à une crise difficile à surmonter dans l'Europe.

Comment faut-il évaluer la France ?

On a beaucoup parlé de la soutenabilité de sa dette. C'est très difficile à déterminer parce que les facteurs sont multiples. Cela dépend du niveau de la dette, du taux de croissance du PIB, du taux d'intérêt réel de la dette, qui est à comparer au taux de croissance et au taux d'inflation. Cela dépend du solde budgétaire primaire avant imputation de la charge de la dette, qui va montrer si l'on a des facultés de la redescendre ou non.

À partir de là, est-ce soutenable ? C'est très difficile à comparer. On sait qu'actuellement la dette s'élève à 700 milliards d'euros, qui représentent 86 % du PIB. Des chercheurs américains considèrent qu'à partir de 90 % cela devient vraiment grave, avec des problèmes parfois de non-retour. Cela étant, le Japon est à 200 %. Comme sa dette est purement interne, payée par les Japonais, ils ne sont pas ennuyés. Ils ne sont pas dans les marchés.

Que doit faire la France ?

A priori, la dette doit être soutenable puisque la France a tiré, le 16 mai 2012, 9,1 milliards d'euros dans des conditions de taux qui n'avaient jamais été aussi favorables dans le passé. Cela veut dire qu'il y a des prêteurs derrière. Pour autant, on ne peut pas se fier totalement à cela. Rien n'est garanti. Une crise de l'euro sur les autres pays, en se propageant pourrait changer complètement les conditions de taux et d'autres conditions.

Le développement de la crise en Europe, en Italie, fait qu'en tout état de cause il est préférable, par prudence, de diminuer le montant de la dette et de se redonner des marges.

Ce qui a été dit dans les préconisations du projet d'avis, c'est qu'il fallait décider vite, afficher les mesures, agir en profondeur et s'y tenir. Pourquoi ? La question n'est pas de savoir si l'on va rapidement diminuer la dette, mais de dire : on a un programme pour le faire, et l'on va marquer au fur et à mesure le fait de suivre ce programme. Une des choses les plus importantes est d'éviter l'écueil d'une austérité aveugle. N'oublions pas que nous sommes en Europe

dans un ensemble, la zone euro, dans lequel tous les pays font près de 80 % de leurs échanges extérieurs avec d'autres pays de la zone euro.

Si tous les pays se mettent à mener des politiques d'austérité extrêmement fortes, loin de permettre de réduire la dette, cela va l'empirer et faire tomber les économies. Quand vos clients sont eux aussi en train de faire la même politique que vous pour réduire, tout le monde réduit la voilure. On va dans une spirale récessionniste. Cela signifie des rentrées fiscales moins importantes, donc des difficultés de plus en plus grandes à soutenir la dette. On l'a vu avec des pays qui sont allés assez loin, comme l'Espagne. Dans le modèle mis en place pour la Grèce, c'est catastrophique. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas diminuer la dette. Il faut vraisemblablement essayer d'agir, notamment sur des niches fiscales qui ne mettront pas forcément en danger l'économie générale du pays.

Il ne faut pas oublier une dimension : la dimension européenne. On est dans une situation en Europe où il n'y a plus d'arme monétaire pour les pays, puisque c'est l'euro qui répond à la monnaie. La BCE est dans l'impossibilité d'avoir une politique monétaire interne, sauf vis-à-vis du reste du monde.

Dans un passé plus lointain, lorsque chaque pays avait sa monnaie, s'il y avait un important déficit commercial, il lui arrivait de dévaluer et de retrouver un peu plus de compétitivité. S'il faisait des efforts sur les salaires ou d'autres éléments, sur ses coûts, il retrouvait de la compétitivité. Si tout le monde fait cela en Europe, on appauvrit toute l'Europe en même temps. Il y a donc quelque chose à faire de ce côté-là pour voir ce qu'il est possible de faire comme politique commune en Europe, sinon on n'y arrivera pas.

De la même façon, on a sans doute des projets à financer. C'est une des raisons pour lesquelles le groupe a parlé des projets de *bonds*. Il peut être intelligent de faire des emprunts européens qui soient sur des projets collectifs - vers la transition énergétique, vers la transformation d'une économie en quelque chose de « plus durable », de plus soutenable sur le plan de la planète, de plus responsable. De ce côté-là, sans doute y a-t-il des emplois à créer, des possibilités d'alléger les emprunts que les États peuvent faire en recourant à des emprunts au niveau de l'Europe qui soient gagés par tout le monde, qui passeront plus facilement que de faire des emprunts en *bonds* sur la dette globale, même s'il faut essayer de soutenir la dette des pays et arrêter de se contenter de donner de l'argent à 1 % à des organismes financiers en leur disant : « *Vous prêtez au taux que vous voulez aux pays qui ont de la dette* ».

Parmi les autres solutions que nous avons suggérées, l'une est évidente : celle de revoir les dépenses sur un plan structurel, de revoir les choix avec des priorités. Quand on dit « *les dépenses sur un plan structurel* », cela signifie qu'il faut faire attention, ne pas jouer les éléphants dans un magasin de porcelaine, faire attention à ne pas couler le vaisseau en faisant des trous dans un certain nombre d'endroits. Il faut veiller à garder la qualité des services publics, notamment. On s'aperçoit que la protection sociale a été un des amortisseurs de crise les plus performants qu'il a pu y avoir vers 2008.

Ensuite, se pose un autre problème que l'on n'a pas réglé : celui de la règle d'or. On en a beaucoup discuté. On a fini par mettre dans le rapport un tableau avec les positions de ceux qui sont pour et de ceux qui sont contre.

Ceux qui sont pour disent *grosso modo* - je résume - : « *Tout le monde la signe. Si on ne la signe pas, on va se retrouver avec des dérapages que l'on ne maîtrisera pas* ».

Ceux qui sont contre disent: « *C'est gentil, mais à partir du moment où il n'y a plus d'instrument monétaire, s'il n'y a plus d'instrument budgétaire non plus, les États sont pieds et poings liés. Si on avait dû la suivre il y a quelques années, on aurait eu 6 milliards de diminution des dépenses, parce que la règle n'est pas très bien faite* ».

Ceux qui sont contre considèrent donc que ce serait donc supprimer le dernier instrument qui reste dans les mains des États quand il y a un problème de crise.

Autre suggestion : le fait de dire que l'on est dans un système où les titres de la dette de la France sont à 70 % détenus par des non-résidents. Ce n'est pas ce qu'il peut y avoir de plus simple. Quand c'est détenu par des résidents, vous êtes moins soumis au marché que lorsque ce sont des non-résidents. Quand l'argent est remboursé, il retombe dans l'État, il n'est pas remboursé à l'extérieur.

Pour essayer d'amoindrir cette obligation vis-à-vis de l'extérieur, nous avons reçu vos propositions que nous n'avons pas forcément retenues. Nous avons proposé qu'il n'y ait non pas l'expérience des bons du trésor, mais que des comptes puissent être ouverts, de type Livret A. Il s'agit d'une nouvelle niche fiscale puisque fiscalement le Livret n'a pas de frais où pourraient se loger des achats de dette française par des résidents français.

Nous pouvons aussi proposer d'avoir dans les banques un matelas de titres publics et d'ouvrir éventuellement des fonds dans le cadre de l'épargne salariale en détention de dette française.

Ces éléments peuvent diminuer la dette et son coût mais le grand danger réside essentiellement dans le fait que l'euro est de plus en plus attaqué ; si jamais l'Espagne a tendance à plus basculer qu'actuellement et si l'Italie s'y met aussi (on parle de 130 % de dette par rapport au PIB), on se trouverait devant une crise qui pourrait être une crise de l'euro. S'il y avait une sérieuse crise de l'euro, la France ne serait plus dans le même profil ni les autres pays non plus. Il y aurait sans doute une obligation de naviguer très vite à vue pour s'extraire de la crise.

Le problème n'est donc pas facile et résolu. Il existe des pistes et des possibilités pour diminuer les risques. Nous ne sommes pas non plus face à un problème apocalyptique concernant la France ou vis-à-vis de la confiance qu'il peut y avoir pour sa dette. Nous restons l'un des pays qui est les moins dangereux et qui attire des capitaux assez facilement mais il va falloir naviguer au milieu. Ce sera à suivre au jour le jour dans la période qui vient.

Je tiens à remercier Monique Alleron et Yolande Bernard pour leur aide et je veux également remercier tous ceux qui, dans la section, ont participé à la recherche de consensus, ont participé par les suggestions et leurs critiques à tenter de faire évoluer ce projet d'avis.

Je m'en remets à votre verdict.

(*Applaudissements*)

M. le Président. Merci, Monsieur le rapporteur. Monsieur le Président de la section, souhaitez-vous vous exprimer ?

M. Martin, Président de la section de l'économie et des finances. Monsieur le Président, Chers collègues, la section a choisi en juin 2011 de traiter un sujet difficile, celui de la dette et spécifiquement de la dette publique. Il était clair que le choix n'était pas commode mais le Conseil économique, social et environnemental se doit d'oser aborder des sujets de fond non consensuels.

Nos travaux ont de plus été décalés dans le temps en raison d'une durée très longue d'élaboration du rapport annuel sur l'État de la France en 2011 ; exercice obligatoire puisque dévolu à la section de l'économie et des finances par décret.

Ainsi, les travaux de la section se sont achevés dans une période électorale où les débats nationaux faisaient rage et dans un contexte international de plus en plus fragilisé. Il n'est donc pas étonnant que l'élaboration de ce projet d'avis sur la dette ait été difficile, longue et riche en débat.

Je tiens à remercier notre rapporteur M. Michel Lamy, pour sa détermination, sa grande compétence et sa patience.

Merci aussi aux membres de la section toujours tolérants, ouverts, courtois. J'y associe les membres associés qui ont apporté leurs compétences à nos débats. Merci à nos deux administratrices.

Le constat dressé dans le projet d'avis a été rédigé de manière à faire ressortir un consensus même si quelques points, et non pas des moindres, demeurent controversés.

Au niveau des propositions, il a été décidé de faire apparaître sur un point précis - cristallisant les oppositions, celui de la règle d'or - un encadré détaillant les positions en présence. C'est à ce prix que le CESE devrait pouvoir présenter des projets avis plus tranchés.

J'aurais souhaité que cette solution soit appliquée sur d'autres points du projet d'avis pour lesquels il n'existait pas de réel consensus tant sur le constat que sur les propositions. Notre rapporteur n'a pas retenu ces suggestions, il assume son choix, que je respecte, de même que je lui demande d'assumer mon abstention.

(*Applaudissements*)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Coquillion, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Coquillion

M. Coquillion. Monsieur le Président, Chers collègues, au terme d'un long débat, la section de l'économie et des finances a admis que la dette peut devenir un véritable handicap. Le projet d'avis indique que la France devra emprunter 180 milliards d'euros en 2012, la moitié de ce chiffre devant refinancer la dette passée ; il faudra aller chercher, à partir de 2013-2014, environ 250 milliards d'euros chaque année sur les marchés jusqu'à la fin de la décennie.

La France risque donc de ne plus avoir la moindre marge de manœuvre. Il faut de toute évidence réduire notre endettement. Le groupe de la CFTC pense que cette réduction nécessite l'établissement d'un plan pluriannuel devant être suivi rigoureusement et faisant l'objet dune évaluation régulière.

Néanmoins, nous pensons que ce plan doit s'étaler sur un temps assez long de manière à ce que le remède ne tue pas le malade. D'ailleurs, parallèlement, il conviendrait de faire un gros effort de réindustrialisation de notre pays, de développement de la recherche et de l'innovation de manière à rétablir notre compétitivité.

Il faudrait aussi réformer la formation professionnelle pour solutionner l'inadéquation qualitative entre l'offre et la demande du travail.

Dans le même ordre d'idée, il ne faudrait pas que les recommandations de Bâle III - qui peuvent se comprendre dans le contexte de la crise financière - se réduisent par des restrictions de crédits, notamment pour le financement des TPE et PME.

Le groupe de la CFTC approuve la préconisation d'une rationalisation des dépenses publiques faisant l'objet d'une véritable évaluation ; la répartition des compétences entre les différents niveaux des collectivités territoriales devra être revue.

Le financement de notre dette repose pour 70 % sur les non-résidents, ce qui accroît singulièrement notre dépendance à l'égard des marchés financiers. Le groupe de la CFTC approuve la préconisation visant à relocaliser la dette de l'État, d'autant que l'épargne étant relativement abondante en France, cela pourrait être un fonds commun de placement au sein de l'épargne salariale.

Notre groupe est partisan d'une remise à plat de la fiscalité, mais il mesure la difficulté de réformer notre système, surtout dans le contexte présent. Il convient de revoir certaines niches fiscales mais leur suppression repose sur une évaluation très sérieuse et consensuelle.

Le groupe de la CFTC pense que le problème des dépenses de santé doit faire l'objet d'un débat particulier et il s'agit, comme vous le dites, Monsieur le rapporteur, d'un choix de solidarité qu'il appartient aux citoyens de trancher.

Les préconisations du projet d'avis nous donnent satisfaction. Le groupe de la CFTC émettra un vote positif.

(*Applaudissements*)

(*Le Président Delevoye quitte l'hémicycle. M. Fondard le remplace à la Présidence de séance*)

M. le Président. La parole est à Mme Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Dupuis

Mme Dupuis. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'UNSA, nous considérons que la lenteur de l'élaboration de ce texte est surtout le signe que les points de vue sur la dette sont loin d'être convergents.

La volonté de vouloir rassembler, si elle est fort louable, n'est pas propice à la définition d'une ligne claire et bien éclairée sur ce sujet. Ainsi, pensons-nous à l'UNSA que la dette peut avoir une utilité. Nous trouvons particulièrement fâcheux que le débat se soit par trop limité à la dépense publique, et ce d'autant plus que la saisine, dans son quatrième alinéa, indiquait clairement que cette question ne devait pas s'analyser uniquement sous l'aspect de l'endettement de l'État, mais devait également tenir compte de celui des collectivités territoriales, de la sécurité sociale, des entreprises et des ménages.

Fort justement, la saisine précisait que ces ménages peuvent influer fortement sur les possibilités de financer la dette de l'État, selon leur capacité d'épargne. Nous considérons à l'UNSA que la dette est certes un pont entre le passé et l'avenir, mais qu'elle est d'abord un lien entre les différents agents économiques.

Un autre regret est la disparition de l'historique. Il est curieux de vouloir traiter un sujet liant le présent et l'avenir sans s'interroger pendant quelques lignes sur le passé. Par le passé, la création de dette a été un facteur de croissance économique. Le passé nous enseigne également que le gonflement de la dette n'est pas sans limite et qu'à un moment donné, face à des risques de troubles sociaux causés par l'appauvrissement d'une partie de la population, il est nécessaire de passer l'éponge ou d'effacer les tablettes. C'est pour nous, à l'UNSA, un axe de réflexion qu'il convient de ne pas ignorer.

Pour l'UNSA, la dette a une utilité lorsqu'elle est un moteur de développement des services publics, des entreprises et des ménages, et qu'elle est utilisée pour créer des biens et des services. Pour nous, la seule mauvaise dette est celle qui résulterait d'une politique budgétaire incapable d'augmenter la croissance. Nous constatons que, si en France, certaines dépenses sont contraintes, ce sont surtout les recettes qui sont en forte baisse.

Nous approuvons les nombreuses orientations élaborées dans les préconisations. L'amélioration des recettes fiscales nous paraît primordiale, le rejet d'une rigueur aveugle et récessive nous semble essentiel, le rappel solennel de la dimension européenne dans le cadre d'un équilibre économique et monétaire est fondamental. Nous saluons la critique constructive de la règle d'or, qualifiée de totalement contre-productive.

Nous rendons hommage au rapporteur pour les efforts qu'il a déployés pour étendre le champ des réflexions. Malgré cela, il n'a pas pu empêcher un affaiblissement progressif des différentes versions du projet d'avis. Néanmoins, l'UNSA, considérant que les préconisations vont dans le bon sens, et malgré des analyses un peu trop frileuses, approuvera le projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Durand, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Durand

M. Durand. Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, voilà un projet d'avis qui va droit au but. Il dit sans ambages que persister dans la voie de l'austérité ne pourrait que conduire à une récession et ne ferait donc qu'alourdir le fardeau de la dette. Il est sain que cette constatation s'exprime dans le débat public par la voix de notre assemblée.

Vous ne sous-estimez pas, Monsieur le rapporteur, la gravité du problème de la dette publique, et vous soulignez qu'il convient de donner rapidement une indication de la volonté de la réduire. Mais vous rappelez, à juste titre, que l'origine des difficultés économiques et financières présentes réside dans la prise de pouvoir par les marchés financiers au début des années 1980. Depuis cette époque, on a assisté à un effet boule de nerfs entre les taux d'intérêt et les taux de croissance, d'autant plus que la part des richesses captée par les détenteurs de capitaux s'est considérablement accrue au détriment des salaires, de l'emploi, de la protection sociale et des services publics. Cela explique la baisse préoccupante des performances de notre économie.

Pour en sortir, il faut tout faire pour sortir de notre dépendance vis-à-vis des marchés financiers et rechercher, comme vous le préconisez, les voies d'un nouveau mode de développement intégrant les impératifs écologiques et répondant aux besoins sociaux, au premier rang desquels le développement de l'emploi, des salaires, de la formation, de la protection sociale et des services publics.

Vous soulignez que la dimension européenne est un élément clé de la réussite. À juste titre, vous critiquez « la règle d'or », voulue par l'Allemagne. Vous constatez qu'une nouvelle politique monétaire est aujourd'hui nécessaire ; elle doit permettre à la BCE de financer directement, par son pouvoir de création monétaire, les dépenses publiques porteuses d'un renforcement de l'emploi et des capacités industrielles en Europe. Comme vous le remarquez, l'article 123 des traités européens n'interdit pas à la BCE de prêter à la Banque européenne d'investissement ou à d'autres organismes publics de crédit. Et vous avez raison de préconiser que la BCE encourage sélectivement l'offre productive et le développement de l'emploi qualifié, par exemple en refinançant à des conditions favorables les crédits à des petites et moyennes entreprises porteuses de projets d'avenir.

Votre projet d'avis résulte de débats extrêmement passionnés au sein de la section de l'économie et des finances, mais la CGT en partage l'inspiration générale et de nombreuses préconisations. Elle le votera donc sans hésitation !

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Pascal, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Pascal

M. Pascal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, mes Chers amis, évoquer la dette publique, c'est interroger le lien entre les générations, c'est questionner notre confiance vis-à-vis de notre modèle économique et social et la manière dont nous souhaitons le voir pérenniser ou évoluer. Nous sommes dans un contexte de conjonction de multiples crises (crises économiques, financières, sociales, environnementales.) Ce contexte rend le débat autour de la dette plus aigu, non exempt d'arrière-pensées dogmatiques.

Le projet d'avis souligne les causes de la hausse croissante de la dette publique depuis trente ans. La baisse régulière des recettes fiscales, l'obligation d'emprunter sur les marchés financiers à des taux d'intérêt réels supérieurs au taux de croissance, pour faire face au déficit budgétaire, en est une cause majeure. À cela s'est ajoutée la grave récession due à la crise financière de 2008 qui a réduit l'activité économique, et par conséquent, les recettes fiscales, tout en augmentant les dépenses publiques pour faire face à la crise.

Le projet d'avis reprend un certain nombre de préconisations mis en avant par notre assemblée depuis plusieurs années : l'urgence d'une réforme fiscale qui permette à la fois davantage d'équité et d'efficacité à l'égard des agents économiques. Mais le rapporteur a également su mettre dans le débat des propositions neuves. Le groupe des associations s'associe ainsi pleinement à la préconisation qui vise à engager un mouvement de relocalisation de la dette publique. Nous voudrions insister sur la dimension européenne pour pouvoir réduire la dette tout en relançant la croissance. Cela implique plus de solidarité et de nouveaux transferts de souveraineté au niveau communautaire.

Si l'austérité peut être saine en période de croissance, en période de récession, elle représente un danger pour l'économie. Pour autant, la dette ne pourra pas se résorber sans une certaines rationalisation de la dépense publique. Le groupe des associations a déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises : l'utilité sociétale de la dépense publique et la définition claire des priorités politiques doivent présider aux engagements budgétaires. Si nous ne pouvons pas tout faire, les décisions sur les grands choix politiques doivent faire l'objet de débats dans la société.

Ces grands enjeux devraient être réglés avec les citoyens, en les associant à la construction de solutions collectives. Des initiatives d'audit citoyen de la dette existent, il s'agit de les multiplier, de les étendre et surtout de prévoir les moyens de les faire connaître.

Le groupe des associations votera le projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à Mme Fauvel, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Fauvel

Mme Fauvel. Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le groupe FO partage globalement l'analyse du projet d'avis tant sur le constat, les causes que sur les préconisations.

S'agissant des causes du gonflement de la dette de l'État, sans méconnaître l'impact de la crise, force est de constater que les choix politiques successifs de baisse des impôts ont à l'évidence aggravé la situation. De plus, les différentes exonérations accordées aux entreprises et compensées en partie par l'État ont participé au creusement du déficit sans que pour autant des conséquences positives sur l'emploi aient été démontrées faute d'une véritable évaluation.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une contribution économique territoriale à taux plafonné a également participé à l'accroissement de leurs difficultés. S'agissant des comptes sociaux, c'est encore la baisse des recettes liées au chômage de masse qui aggrave les déséquilibres.

Au titre du financement, le groupe FO rappelle son attachement au salaire différé et sa demande de clarification entre ce qui en relève et ce qui relève de la solidarité nationale tout en réitérant son opposition à le TVA dite sociale.

Sur la question de la rationalisation des dépenses et la poursuite des efforts, le groupe FO rappelle que depuis des années, la volonté de réduire à tout prix la dépense publique a abouti à la suppression aveugle et dogmatique d'un emploi sur deux dans la fonction publique. Ni les conséquences sur la qualité du service rendu et les conditions de travail des personnels ni non plus l'impact économique n'en ont jamais été évalués. Continuer dans cette voie compromettrait gravement l'exercice des missions de service public. Ce dernier n'est pas seulement une dépense, mais est aussi créateur de richesses par le biais des services et

infrastructures qu'il offre. Il faut aujourd'hui se poser la question du type de société dans laquelle nous voulons vivre et des efforts à consentir pour maintenir un haut niveau de protection sociale et de solidarité dont le rôle d'amortisseur en temps de crise n'est plus à démontrer.

Force Ouvrière n'acceptera pas que la réduction de la dette serve de prétexte à la remise en cause du droit du travail au nom de la compétitivité des entreprises et que les salariés soient encore une fois considérés comme la variable d'ajustement.

C'est pourquoi en matière de préconisations, le groupe FO partage celle d'une réforme fiscale visant à rendre l'impôt plus juste et d'une harmonisation au niveau européen pour en finir avec le dumping fiscal et social. Par ailleurs, le projet d'avis met en garde contre la mise en place d'une austérité aveugle risquant d'amener l'ensemble de la zone euro à la récession, ce que nous partageons.

De même le groupe FO partage l'analyse selon laquelle les prêts consentis aux banques par la BCE devraient pouvoir être dirigés directement vers les États. S'agissant maintenant, de la règle d'or budgétaire, le groupe FO regrette qu'il n'ait pas été possible de dégager un consensus sur cette question au sein de la section.

Nous réaffirmons notre opposition à son inscription dans la Constitution. Se priver du levier budgétaire alors même que le levier monétaire n'existe plus reviendrait à renoncer à toute politique de relance par l'investissement public.

Nous remercions le rapporteur pour sa patience, son courage et son sens du compromis. Le groupe FO votera le projet d'avis sous réserves que des amendements ne viennent pas en dénaturer le fonds.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Mongereau, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Mongereau

M. Mongereau. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, la dette, comme le rappelle utilement ce projet d'avis n'est pas en soi un problème. Elle peut servir de soutien à la croissance quand elle nous permet d'investir. La question n'est pas de défendre la légitimité de la dette, ni de se demander si elle constitue ou non un « pont entre passé et avenir », titre inapproprié qui résume bien l'ambiguïté de ce projet d'avis.

Le problème n'est pas la dette mais l'ampleur de l'endettement : son niveau est tel que son remboursement enlève, depuis déjà bon nombre d'années, toute marge de manœuvre à nos gouvernants pour prendre des mesures de relance. Autrement dit, c'est faute d'avoir su enrayer la spirale de l'endettement que nous nous trouvons aujourd'hui dans l'incapacité de donner à notre économie les ressources dont elle aurait besoin pour traverser la crise et mieux préparer l'avenir.

Nous le savons bien, nous entrepreneurs, qui empruntons tous les jours pour financer nos entreprises, quand les dettes commencent à couvrir les dépenses de fonctionnement, le surendettement guette jusqu'à conduire à la disparition des entreprises.

Aujourd'hui, le niveau d'endettement de notre pays est devenu insupportable pour notre économie et si nous voulons éviter de tomber dans les mêmes situations que connaissent l'Espagne ou la Grèce, nous devrons impérativement réduire notre endettement.

Au regard de la situation de nos finances publiques et malgré les efforts que nous voulons saluer, tant du Président de la section que du rapporteur, qui ont eu à arbitrer des débats forcément difficiles, le projet d'avis proposé au vote cet après-midi n'est pas à la hauteur des enjeux.

Sur le constat, notre groupe regrette que n'ait pas été discuté l'impact, sur le déficit public, du financement de la protection sociale par le seul travail, de la réduction du temps de travail et de la non-efficacité de certains services publics.

Quant aux préconisations, cohérentes avec le diagnostic partiel, elles restent trop marginales. Bien sûr, nous sommes tous d'accord sur la nécessité de revoir certaines niches fiscales à l'aune de leur réelle efficacité ou de lutter contre la fraude fiscale et sociale. Mais ces mesures déjà partagées par tous n'apportent, à elles seules, la solution à notre endettement abyssal. Le projet d'avis recommande une réforme fiscale plus juste et plus efficace. Nous sommes d'accord, mais les marges de manœuvre sont très faibles dans ce domaine tant les taux d'imposition des entreprises comme des particuliers sont élevés - atteignant déjà des records - et que les effets d'une fiscalité trop lourde peuvent se révéler contre-productifs en termes de compétitivité, de croissance et de politique salariale et donc d'emploi.

Reste la nécessaire réduction des dépenses sur lesquelles le projet d'avis reste très discret. Pourtant c'est probablement sur ce sujet que le gouvernement attend les recommandations du Conseil économique, social et environnemental. Dans quel secteur la société civile est-elle prête à faire des efforts importants pour réduire le déficit public ? Une référence plus ferme à la Règle d'or nous aurait semblé aller dans le bon sens.

Pour conclure, à un moment où le monde est inquiet sur l'avenir de l'euro et donc de l'Europe, le groupe des entreprises aurait souhaité que le projet d'avis propose une réflexion plus approfondie et préconise des pistes plus réalistes pour parvenir à un équilibre des finances publiques, qui ne laissera pas aux générations futures le soin de combler nos abus.

Vous l'avez compris, le groupe des entreprises ne votera pas ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Pierre Khalfa, au nom des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Khalfa

M. Khalfa. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord rendre hommage au rapporteur qui, sur un sujet difficile faisant débat, a réussi à nous présenter un projet d'avis fort, présentant une orientation déterminée et, qu'au nom de l'Union syndicale solidaire, je voterai.

Ce projet d'avis fait un diagnostic clair sur la dette publique. Non, la croissance de la dette publique n'est pas due à une augmentation inconsidérée des dépenses publiques qui, avant la crise, ont même eu tendance à baisser.

La croissance de la dette publique trouve sa source en deux endroits. Elle est due d'abord à un manque de recettes fiscales. Comme l'a indiqué l'ancien rapporteur du budget à l'Assemblée Nationale, Gilles Carrez, si la fiscalité était restée ce qu'elle était en 2000, la France aurait connu en 2006, 2007 et 2008 un excédent budgétaire. Ce sont les cadeaux fiscaux faits aux ménages les plus riches et aux grandes entreprises qui sont à l'origine du gonflement de la dette publique.

Ce gonflement est dû aussi au fait que la France a été obligée d'emprunter sur les marchés financiers et non plus auprès de la Banque de France à très faible taux. Le taux d'intérêt réel auquel la France à emprunté depuis 1980 a été supérieur au taux de croissance de l'économie, ce qui a entraîné une augmentation mécanique du poids de la part de la dette dans le PIB. C'est ce que les économistes appellent l'effet « boule de neige ».

Nous avons abouti à une situation hallucinante dans laquelle les banques empruntent auprès de la BCE à 1 % et re-prête aux États à des taux nettement supérieurs, voire abyssaux.

Comment sortir du piège de la dette ? Tout d'abord, en évacuant les mauvaises solutions. L'austérité n'est pas la solution, elle est le problème. Elle est socialement inacceptable, car elle aboutit à une paupérisation des populations, mais elle est économiquement stupide car porteuse d'une logique récessive qui aggrave *in fine* les déficits et la dette publics. C'est pourtant cette orientation qui aujourd'hui est mise en œuvre par tous les gouvernements européens et par la *Troïka* (Commission européenne, FMI et BCE). Cette orientation que l'on veut nous imposer avec le pacte budgétaire absurde, avec une règle d'or nous paralyse et nous enlève toute possibilité d'initiative budgétaire. Sortir du piège de la dette suppose d'agir à trois niveaux. D'une part, une réforme fiscale d'ampleur qui redonne des marges de manœuvre à l'action publique. D'autre part, il faut une nouvelle politique monétaire afin que la BCE, sous contrôle démocratique européen, puisse financer les déficits publics à très faible taux. Enfin, il faut une réforme profonde du système bancaire afin de reprendre le contrôle des banques qui doivent assurer le financement de la transition écologique, des activités tournées vers la satisfaction des besoins sociaux et l'emploi.

La dette sert aujourd'hui de prétexte pour s'attaquer aux droits sociaux des salariés et plus largement aux conditions de vie des populations.

Le continent européen vit une régression sociale sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Le projet d'avis du Conseil économique, social et environnemental montre qu'une autre voie est possible.

(*Applaudissements)*

(M. Delevoye, Président, reprend sa place à la tribune)

M. le Président. Mes Chers collègues, je souhaite que, dans un souci d'équité, chacun respecte le temps de parole qui lui est imparti.

La parole est à M. Le Bris, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Le Bris

M. Le Bris. Monsieur le Président, Chers collègues, quels que réels soient mes désaccords et mes réserves sur plusieurs points développés dans le projet d'avis, je souhaite d'abord dire à Michel Lamy mon estime et ma considération pour le travail qu'il a accompli.

En effet, cet avis contient beaucoup d'informations utiles.

Qu'il s'agisse de l'évolution comparée de la dette publique en France et dans d'autres pays européens, de la distinction effectuée entre la dette des ménages, celles des entreprises et des administrations publiques, qu'il s'agisse encore des modes de financement de la dette, de la réforme fiscale nécessaire ou des orientations retenues pour une clarification des compétences entre les différents acteurs publics, sur tout ces points, notamment, le projet d'avis présente des analyses très pertinentes.

Pour autant, alors que nous sommes ici au cœur d'un sujet majeur pour l'avenir de notre pays, je déplore que l'on n'ait pas saisi l'occasion de cet avis et de son titre, *Un pont entre le passé et l'avenir*, pour proposer des solutions plus radicales.

Rappeler, en effet, que la dette constitue un pont entre le passé et l'avenir, c'est admettre en principe que les générations futures doivent trouver dans les engagements souscrits antérieurement, le bénéfice des investissements qui ont préparé l'avenir. Or, tel n'est plus le cas puisque, désormais, l'État emprunte pour financer les salaires et les dépenses courantes. La situation actuelle est donc d'une exceptionnelle gravité. On ne la trouve pas suffisamment prise en compte dans ce projet d'avis.

De mon point de vue, celui-ci manque de force et de propositions concrètes, de celles qui auraient été indispensables pour donner à ce travail les vertus pédagogiques qui, d'une façon générale, doivent selon moi s'attacher à nos préconisations.

Quelques exemples : quelles conséquences tirer de la distinction, pertinente, faite dans le projet d'avis entre la charge de la dette -le paiement des intérêts- et le service de la dette qui inclut le remboursement par fractions du capital emprunté ? Rien n'est dit sur ce point, qui pourtant est majeur, et sur lequel il aurait été utile de comparer, dans la zone euro et hors zone euro, la situation de notre pays avec celle de nos partenaires.

Quelles niches fiscales choisir, au-delà de la référence faite dans le projet d'avis, certes utile mais surabondante, « *à la suppression de niches fiscales judicieusement choisies ?* ». Dans le rapport annuel de la Cour des comptes du 8 février 2012, qui a notamment traité des niches fiscales à revoir ou des situations à reconsidérer, le premier Président Didier Migaud suggérait plusieurs pistes : du régime des intermittents du spectacle à la gestion prévisionnelle des ressources humaines dans les collectivités ou à la défiscalisation Outre-mer, le rapport de la Cour donnait de multiples exemples de sources d'économies à réaliser qu'il aurait été certainement utile d'approfondir.

Enfin, parmi d'autres préconisations possibles celle qui, à partir d'exemples précis, concernerait la méthode à retenir et les pistes à privilégier pour affecter à des politiques de recherche publique et de développement, source de croissance future, une partie des économies à réaliser sur toutes les dépenses de fonctionnement improductives de l'État, des collectivités territoriales ou des régimes sociaux, aurait également pu être explorée.

Parce que le projet d'avis qui nous est proposé est trop timide et insuffisamment explicite sur les mesures à prendre pour réduire la dette et le calendrier de leur mise en œuvre, je ne le voterai pas.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Le Clézio, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT- M. Le Clézio

M. Le Clézio. Monsieur le Président, Cher rapporteur, Chers collègues, la CFDT n'était pas tout à fait persuadée que la question de la dette devait être abordée aussi globalement, qui plus est dans une période des plus propices aux outrances.

La dette n'est pas en elle-même un sujet, mais une conséquence, celle de déséquilibres budgétaires dont les causes sont multiples et de nature différente selon les catégories d'administrations publiques. La dette des collectivités territoriales n'est pas de même nature que celle de l'État ; celle de l'assurance vieillesse n'a rien à voir avec celle de l'assurance maladie.

En définitive, traiter de la dette, c'est traiter de ses causes, des politiques publiques, mais aussi du comportement des acteurs privés, premiers responsables du surcroît de dette enregistré en France et dans la plupart des pays depuis 2008. Traiter de la dette, c'est traiter des choix politiques effectués, ou devant lesquels on s'est dérobé, à commencer par une meilleure régulation de la finance mondiale. Vaste sujet...

En revanche, la CFDT est sûre d'une chose : des sujets aussi complexes ne peuvent être traités sans prendre le temps d'une appropriation collective de toutes leurs dimensions par les membres de la section. Nous sommes convaincus qu'au moins autant que les auditions, c'est le temps d'élaboration et de discussion d'un rapport qui permet de dépasser les postures et les idées reçues, en établissant un constat rigoureux et incontestable de la situation. Ça n'est que sur la base d'analyses approfondies et pédagogiques débarrassées de clivages stériles que peuvent se construire des avis courts et percutants, utiles au gouvernement, et plus largement au débat public.

Malgré ces réserves, la CFDT se retrouve globalement en phase avec les préconisations du projet d'avis, plus particulièrement sur trois points.

Il est inutile de s'étendre sur le premier, les faits - récession, envolée du chômage, montée des extrémismes - sont en train d'apporter la démonstration, un peu partout en Europe, que cette stratégie humiliante pour les peuples d'une austérité sans cesse accrue est non seulement inefficace d'un point de vue économique, mais également dévastatrice sur le plan social et dangereuse sur le plan politique.

Le second est le corollaire du premier. Il faut substituer à cette orientation de courte vue une ambition fédératrice des énergies.

La gestion des transitions économiques et sociales vers un mode de développement durable en impose les objectifs.

L'Europe doit en fournir le cadre.

L'Union s'est construite sur la certitude que, dans une économie mondialisée, chaque pays qui la compose ne pouvait affronter seul les défis à venir. Il est plus que temps de traduire cette réalité dans les faits. Pour la CFDT, il ne s'agit pas seulement de mutualiser une partie de la dette ou d'émettre des euro-obligations, mais bien de donner à l'Union européenne la capacité d'investir massivement dans les infrastructures, les énergies nouvelles, la recherche, l'innovation, la formation. Il est indispensable d'accroître considérablement le budget européen tout en réformant en profondeur les institutions de l'Union, afin d'asseoir pleinement la légitimité des décisions prises auprès des populations.

Là réside la solution pérenne et durable d'un retour à l'équilibre des comptes publics.

Enfin, la question des dépenses fiscales. Le projet d'avis préconise de systématiser la procédure d'évaluation des effets de ces niches. La CFDT y souscrit pleinement, mais nous pouvons être plus volontaires encore. Nous estimons que le Conseil économique, social et environnemental et ses formations de travail, aidés d'experts - par exemple de la Cour des comptes, - sont sans doute les mieux placés de par leur composition pour mesurer l'efficacité de ces dépenses fiscales selon une triple approche économique, sociale et environnementale.

La CFDT souhaite que cette proposition soit instruite et examinée par le Bureau. A moins, Monsieur le Président, que vous ne suggériez au Premier ministre de saisir notre conseil de ce travail, ce qui simplifierait les choses.

La CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Capdeville

M. Capdeville. En cette période politiquement délicate, nous félicitons le rapporteur pour sa capacité d'écoute et sa volonté de rechercher un compromis quasiment inatteignable. Nous regrettons d'avoir été contraints d'effleurer certaines préconisations au motif qu'elles nous auraient entraîné dans des débats stériles. Cette tribune, heureusement, nous permet de revenir sur nos réserves.

Nous n'avons pas besoin de la Commission de Bruxelles ou de l'Inspection générale des finances pour comprendre quels sont nos handicaps et quels sont les remèdes pour tenter de corriger une évolution préoccupante. On sait que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour tenir le cap de 3 % de déficit en 2013 ; que les déficits, les déséquilibres macroéconomiques devront être réglés par le biais de réformes structurelles, sous peine de sanctions. C'est pourquoi nous regrettons que le projet d'avis n'évoque les « *réformes structurelles* » qu'au détour d'une phrase, alors que l'on sait qu'elles permettront d'accroître la compétitivité de notre pays, facteur de croissance.

Nous regrettons que le projet d'avis ne dessine pas plus précisément les contours d'une réforme fiscale. Remettre en cause les niches fiscales ne suffira pas, à lui seul, à remplir les caisses de l'État. Nous comprenons l'embarras du rapporteur, mais il aurait fallu rappeler que la France est le quatrième pays européen le plus taxé.

Pour réduire sa dette publique, la France doit consacrer ses efforts à la réduction des dépenses, d'autant plus que nous avons de fortes pressions à la hausse, particulièrement dans les domaines de la santé, de la dépendance et des retraites.

Une des cartes maîtresses de la France est le programme des investissements d'avenir, financé par le grand emprunt dont le montant, il faut le reconnaître, a amplifié la dégradation de nos finances publiques. L'effort budgétaire se monte à 35 Mds€. Nous remercions le rapporteur d'avoir accepté notre amendement. Pour nous, l'endettement actuel de notre pays n'est pas le seul résultat de la crise ou du laxisme des gouvernants.

Que dire de la règle d'or ? L'histoire retiendra cette étape décisive de la construction européenne, car elle ouvre une ère nouvelle de la politique économique européenne à savoir, entre autres, l'obligation de soumettre les budgets à l'approbation préalable des partenaires européens. Avec cette obligation, on crée un processus de convergence des dépenses publiques et des fiscalités nationales. Ratifier la règle d'or reviendrait à donner un signal fort à nos partenaires européens et mondiaux sur notre volonté de conforter l'euro avant de renforcer la coordination des politiques économiques.

Nous n'avons pas assez insisté sur le fait qu'accepter de remplacer une partie des impôts par des emprunts revient, pour un État, à renoncer à une partie de sa souveraineté et à se mettre en position d'obligé à l'égard de ceux qui le financent.

Nous remercions donc le rapporteur d'avoir intégré dans le projet d'avis les deux termes du débat sur la règle d'or, dans lequel nous ne manquons pas de souligner que le coût de la dette entraîne une quasi-absence de marge de manœuvre pour nos gouvernants.

Le groupe des professions libérales estime qu'il faut choisir le bon modèle où croissance durable et assainissement budgétaire se renforcent mutuellement. À nos yeux, croissance ne veut pas dire stimulation artificielle de la demande au moyen de dépenses budgétaires accrues, dès lors que les freins sont d'ordre structurel. Pour nous, un budget assaini crée la confiance et la croissance durable ne s'obtient que par la compétitivité.

Compte tenu de ses réserves, le groupe des professions libérales a choisi de s'abstenir. Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à Mme Couturier, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Couturier

Mme Couturier. Sur la question fondamentale de la dette et des moyens de maîtriser le déficit public, le débat est d'importance. Il devient même fondamental dans la crise économique et financière que traverse l'Europe.

La dette publique française représente 86 % du PIB à la fin 2011. Le groupe de la CFE-CGC ne peut que partager les priorités mises en avant dans le projet d'avis. Il comporte un ensemble de propositions susceptibles de permettre une gestion efficace de la dette publique et sa réduction, condition indispensable pour retrouver des marges de disponibilité.

La démarche temporelle en deux temps nous semble aussi prendre en considération la double volonté de réduire à la fois cette dette sans faire peser sur les salaires et citoyens tout le poids de l'austérité.

La dette doit être diminuée afin de soulager les finances publiques et la dépendance de l'État vis-à-vis des marchés financiers doit être limitée. Dans ce contexte, le projet d'avis avance une série de propositions susceptibles de permettre une gestion efficace de la dette publique, afin de retrouver des marges de manœuvre.

Nous faisons référence à l'augmentation des recettes par une réforme profonde du système fiscal et une diminution des dépenses publiques soigneusement évaluées ou à des réformes de structures, voire la suppression de certaines niches fiscales.

Résoudre le problème de la dette publique sans nuire à l'activité économique ni remettre en cause le niveau de protection sociale et les conditions de travail, c'est un enjeu primordial pour la CFE-CGC. Pour la France !

Sans croissance, et avec une inflation faible, pourra-t-on réduire en cinq ans le déficit pour revenir à un équilibre budgétaire ?

Aussi, pour le groupe de la CFE-CGC, il faut sortir de la crise sans imposer des plans d'austérité, notamment aux classes moyennes. Il n'y a qu'à voir les pays qui se sont engagés dans des mesures d'austérité, qui ont favorisé l'explosion du taux de chômage ou la perte de recettes fiscales.

Nous devons nous inscrire dans une politique de croissance tout en poursuivant l'objectif de réduction des déficits publics.

À court terme, l'amélioration de la croissance nécessité d'agir sur la consommation, qui en est le principal moteur, en améliorant le pouvoir d'achat des ménages. Pour y parvenir, une répartition plus juste des richesses au sein des entreprises se traduisant par des politiques salariales dynamiques pour tous semble incontournable. Cette dynamique ne doit pas être "cassée" par une politique fiscale qui serait ciblée sur les classes moyennes et réduirait d'autant leur pouvoir d'achat.

Il est indispensable d'envisager des mesures structurelles de moyen/long terme pour accroître le potentiel de croissance de la France, la compétitivité, la productivité annuelle, l'offre d'emploi, et ainsi réduire l'exclusion des publics durablement éloignés du marché du travail. C'est pourquoi il faut soutenir prioritairement la réindustrialisation de nos territoires, la compétitivité des entreprises et leur accès aux marchés extérieurs, ainsi que les efforts d'innovation et le développement des TPE et PME.

Enfin, il faut soutenir les entreprises exportatrices. Dans ce contexte, la CFE-CGC propose le renforcement des aides au développement d'activités à l'exportation pour les PME-PMI, notamment le crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale et le prêt pour l'export délivré par OSEO.

Enfin, nous sommes aussi convaincus que la sortie de crise ne peut se faire que dans un cadre européen. Seules une réelle gouvernance et coopération permettront de pérenniser le modèle européen. Un budget européen permettrait de financer de grands projets européens qui font sens, donner de l'espoir et renforcer la cohésion européenne tout en favorisant la croissance.

Le groupe de la CFE-CGC votera le projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Grignon, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Grignon

M. Grignon. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, le groupe de l'Outre-mer considère que la dette de notre pays atteint aujourd'hui un seuil alarmant. De nombreux indicateurs montrent en effet que la maîtrise de la dette est devenue un impératif incontournable qui s'impose à la France et à l'Europe dans un contexte de fortes tensions sociales et de risque de choc sur la zone euro.

Un tel niveau de dette nuit à la croissance, contribue au retard de l'investissement et constitue un véritable frein à la compétitivité de notre pays. Certes, nous avons apprécié la prise en compte par le rapporteur d'un certain nombre de nos observations et nous vous en remercions, Cher Michel. Mais le groupe de l'outre-mer demeure réservé sur plusieurs points :

- le manque d'une analyse plus affinée des différentes dettes ;
- le fait que ne soient pas suffisamment soulignées les conséquences graves, en termes de croissance et d'emploi, liées à l'effet d'éviction de l'endettement privé sur l'économie réelle ;
- le risque fort de crise de liquidités qui aboutirait à une situation de défaut de paiement pas assez mise en avant ;
- l'absence de précision, en termes de réduction de la dépense publique et des déficits, d'indications quant à la méthode d'action et aux priorités ;
- enfin, s'agissant de la soutenabilité de la dette, notre groupe estime qu'elle se dirige dangereusement vers la frontière critique en se rapprochant des 90 % du PIB et le risque encouru de placer notre pays en situation de forte dépendance des marchés financiers.

De manière générale, nous estimons qu'un véritable effort de pédagogie à l'égard de l'opinion doit être engagé par les pouvoirs publics, autour de l'idée fondamentale d'un nécessaire rassemblement de nos concitoyens, adhérant à un effort collectif, équitablement réparti sur la base d'objectifs clairement définis : la réduction des déficits publics, la définition d'un nouveau modèle de développement durable, la création d'emplois.

Ce n'est donc pas la prudence qui est de mise mais le langage de vérité, l'effort collectif, l'audace et l'urgence qui s'imposent.

Estimant ces éléments insuffisamment affirmés, le groupe de l'Outre-mer s'abstiendra sur ce projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à Mme Guichet, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet

Mme Guichet. Monsieur le rapporteur, Chers collègues de la section de l'économie et des finances, le projet d'avis que vous présentez aujourd'hui est, nous semble-t-il, avant tout une position de principe. C'est un avis plein de compromis, dont nous saluons le relatif optimisme, équilibré avec une prise en compte sérieuse de la gravité de la situation.

En refusant de céder à l'alarmisme et à l'austérité la plus stricte, le projet d'avis affirme que des choix de société sont toujours possibles, qu'il y a des marges de manœuvre, en somme qu'il reste une place au politique.

Dans le cadre de travaux antérieurs, qui ont bien occupé nos groupes ces derniers mois, il nous a souvent été opposé le manque de moyens, l'inexistence de toute marge de manœuvre en matière de financements. Aussi, voir réaffirmé que d'autres choix fiscaux auraient pu permettre d'abonder largement les recettes de l'État nous semble capital pour indiquer aux générations futures que nous prenons conscience de la responsabilité des erreurs passées.

La réduction des niches fiscales, l'introduction de plus d'équité et de justice sociale dans la politique fiscale de la France, la lutte contre l'évasion fiscale doivent désormais être les priorités pour reconquérir ces marges de manœuvre pour la redistribution intergénérationnelle.

Il nous semble que plusieurs points importants sont réaffirmés dans le projet d'avis. J'en citerai trois.

La crise a une forte responsabilité dans la dette actuelle. L'accroissement de la dette n'est pas dû à une explosion des dépenses publiques.

L'Union européenne est une force à condition d'aller jusqu'au bout du projet européen, de démocratiser l'Union et d'harmoniser les fiscalités et les normes sociales. La réduction de la dette ne pourra d'ailleurs s'opérer sans une coordination de l'ensemble des États membres.

Enfin, la dette écologique n'est pas oubliée. Le projet d'avis aurait pu - je ne vous cache pas que notre groupe regrette que ce ne soit pas le cas - être plus ferme à ce sujet. Mais il est satisfaisant de voir au moins qu'elle est citée. Celle-ci devrait nous préoccuper au moins autant que la dette financière.

Le projet d'avis montre bien que nous arrivons à la fin d'un cycle de croissance mais surtout à la fin d'un modèle de développement. Au pied du mur, nous avons le choix entre la panique ou le changement radical, la rupture vis-à-vis d'un modèle économique qui n'est plus soutenable et qui n'est pas applicable à l'ensemble de la planète. Ce lien qui est fait entre le désendettement et la nécessité de repenser entièrement notre système économique et social est très intéressant.

Le projet d'avis aurait gagné à préciser davantage les préconisations pour effectuer ce changement de paradigme et sortir de notre situation d'endettement mais en dépit de ces réserves, notre groupe votera en sa faveur.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à Mme Henry, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Henry

Mme Henry. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, dans un contexte social et économique particulièrement sensible, il est essentiel que le Conseil économique, social et environnemental se penche sur la question de la dette. Il s'agit toutefois d'un sujet aussi vaste que délicat.

En effet, il existe des différences importantes de points de vue. La presse se fait régulièrement l'écho des débats qui peuvent agiter autour de cette question les instances nationales et bruxelloises.

Ces différences se sont également retrouvées dans les débats de votre section. Elles ont été très marquées au départ mais il faut reconnaître que vous avez su, Monsieur le rapporteur, faire évoluer le texte de manière à le rendre plus équilibré.

Les premières moutures du projet d'avis contenaient des affirmations très tranchées. Je pense notamment aux développements relatifs aux agences de notation mais vous avez su apporter les nuances indispensables à ce sujet sensible.

Vous avez également développé des points sur lesquels nous nous rejoignons. Il s'agit, par exemple, de votre proposition concernant la relocalisation de la dette. Il est très important que la dette française soit réappropriée par les ménages français pour limiter notre dépendance vis-à-vis des marchés, à condition que cela ne se passe pas au prix de l'aggravation de la dette.

Toutefois, malgré des améliorations, le groupe de l'agriculture ne peut se satisfaire du texte dont nous débattons aujourd'hui. Face à l'ampleur du problème et à la gravité de la situation, il nous apparaît que les développements manquent de consistance et que les propositions de solutions ne sont pas suffisamment fortes et claires.

Nous attendions, par exemple, que les préconisations relatives à la réforme fiscale soient plus détaillées. Il n'était pas nécessaire de se prononcer sur des points bien déterminés de fiscalité ni d'engager le CESE sur des propositions réglementaires précises ; il s'agissait plutôt d'ouvrir des pistes de réflexion dont aurait pu se saisir ultérieurement notre assemblée dans le cadre d'un avis ou d'une étude.

Nous attendions également que les aspects relatifs à la croissance et à la compétitivité des entreprises soient approfondis et mieux pris en compte. On ne peut pas minimiser la dimension de l'activité économique dans un projet d'avis sur la dette.

Pour le groupe de l'agriculture, la dynamique des entreprises est tout à fait fondamentale dans l'équilibre des finances de notre pays.

Pour le groupe de l'agriculture, si ce texte ne contient pas de points de blocage, il ne suscite pas d'opposition fondamentale. Il reste globalement insatisfait et en deçà des enjeux actuels. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'agriculture a choisi de s'abstenir.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Guérin, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Guérin

M. Guérin. Monsieur le Président, Chers collègues, la dette de l'État s'est considérablement creusée au cours des 30 dernières années. Fin 2011, elle atteignait 85 % du PIB. Ce fort endettement fragilise notre pays. Il nous soumet aux aléas d'une finance mondialisée incontrôlée et entrave nos capacités de répondre aux nouveaux défis sociaux et écologiques.

Ce niveau d'endettement renvoie à la soutenabilité de notre mode de développement. Il relève en réalité d'une crise systémique qui conjugue la fin d'une longue période de croissance technico-économique issue de l'évolution productiviste et la contrainte inédite des limites physiques de notre planète.

Avec le présent projet d'avis, le CESE n'a pas hésité à questionner au fond le mode de développement de nos sociétés en plongeant dans un sujet d'actualité. Entre considérations trop générales et constats de clivage incontournables, l'exercice était forcément délicat.

Nous saluons la qualité d'écoute et de synthèse dont notre rapporteur a su faire preuve, merci Michel ! Et le respect des points de vue de chacun qui a régné dans la section, merci Hugues !

Ce projet d'avis évite ainsi une vision unilatérale. Atteignant presque une année de la production nationale, la dette publique fait peser une charge excessive sur les finances de la nation même si, face à elle, notre pays dispose d'actifs tangibles et de richesses humaines indéniables.

L'analyse souligne à juste titre la nature différente des situations des diverses administrations publiques avec le regard sur nos voisins ; elle montre aussi que la dette de l'État est un problème partagé, appelant des réactions coordonnées au minimum au sein de la zone euro notamment en limitant le dumping social et fiscal.

Avec le rapporteur, nous considérons que la dette des États est l'un des nombreux signaux de l'essoufflement du modèle actuel. Contenir puis réduire notre dette sont des impératifs indéniables mais, dans le même temps, le véritable enjeu est de construire un nouveau modèle de développement qui assure durablement la prospérité et le bien-être dans la préservation de notre environnement naturel.

Dans cette perspective, des investissements importants sont également devant nous. Il nous faudra les sélectionner judicieusement.

Le groupe environnement et nature approuve les recommandations du présent projet d'avis. Nous soulignons l'immédiate nécessité de conduire une réforme fiscale assurant l'équité dans l'effort, réviser les dépenses publiques après évaluation de leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux, permettre aux opérateurs publics de pouvoir emprunter au taux de la banque centrale européenne pour financer les projets nécessaires à la transition écologique de notre modèle de développement.

Les membres du groupe environnement et nature voteront en faveur de ce projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Farriol, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. Farriol

M. Farriol. Monsieur le Président, Chers collègues, 1 717 milliards d'euros est le montant de la dette publique soit, ramené à l'individu, une charge de 32 000 euros. Pour les familles, ce n'est plus « *un pont pour l'avenir* » mais un passage à gué qu'il faut franchir, confronté à des difficultés économiques et parfois à des naufrages.

Il s'agit d'un lourd héritage qu'on laisse aux générations futures, aux familles déjà en difficulté face à la situation préoccupante de l'emploi, aux faibles revenus, à la baisse du pouvoir d'achat et à leur endettement personnel. Héritage auquel de plus, on ne leur laisse pas la possibilité de renoncer.

Certes, un endettement raisonnable peut être nécessaire pour assurer les investissements d'avenir, utiles pour le confort des populations toutes générations confondues et le bon fonctionnement des services publics.

Le groupe de l'UNAF n'entend pas que soit remis en question notre système de protection sociale : les politiques sociales et familiales ne sauraient être restreintes. Les investissements dans l'éducation, la formation, la réindustrialisation créatrice d'emplois, les infrastructures de transport sont autant d'orientations constitutives d'un véritable pont intergénérationnel.

La difficulté ne tient pas tant dans l'énoncé du problème que dans les solutions à trouver, à savoir les préconisations. Non seulement, il convient de régler tout ou partie de la dette déjà accumulée, mais aussi d'envisager de financer les dettes nécessaires et indispensables, courantes et à venir, soit une double charge.

Il est en effet primordial d'anticiper sur les dépenses à venir, notamment les dépenses les plus importantes liées à la santé et au vieillissement de la population avec leurs conséquences sur le financement de la prise en charge de la dépendance et des pensions de retraites.

L'équation en théorie paraît simple : il faut augmenter les recettes et diminuer les dépenses, mais elle se révèle complexe à résoudre. L'augmentation des recettes passe par la reprise économique mais aussi par de nouvelles mesures fiscales et sociales. Pour les familles, c'est grever leur budget et porter atteinte à la consommation.

Pour les entreprises, sans croissance nouvelle, c'est alourdir leurs charges, porter atteinte à la création d'emploi et aux investissements.

La diminution des dépenses publiques ne doit pas être un obstacle au bon fonctionnement des services publics et aux nécessaires investissements d'avenir.

L'austérité n'est pas la solution. Elle porterait atteinte à la consommation, à la compétitivité des entreprises.

Le groupe de l'UNAF partage certes les préconisations très générales du projet d'avis appelant à restaurer l'égalité des citoyens devant l'impôt, la lutte contre la fraude fiscale, la limitation des dépenses, la relocalisation de la dette de l'État, le tout en préservant la qualité des services et les investissements d'avenir.

Il regrette toutefois que le projet d'avis ne soit pas plus clair sur les nécessaires arbitrages à conduire dans la hiérarchisation des dépenses, sur la nécessaire réforme fiscale à propos de laquelle il ne formule aucune proposition concrète, sur le sens du recours à l'Europe, occulté là où une politique budgétaire plus rigoureuse s'impose au niveau national.

Face à ces insuffisances dans les préconisations, le groupe de l'UNAF s'abstiendra en dépit des efforts du rapporteur.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à Mme Gaultier, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Gaultier

Mme Gaultier. Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, si, depuis plus de trois décennies, la France a laissé filer la dépense publique, la situation n'est aujourd'hui plus tenable au regard du niveau atteint par notre dette et de la fragilité de la situation économique.

L'effort doit tout d'abord porter sur le redressement durable de nos finances publiques et de nos comptes sociaux. C'est une condition indispensable

pour non seulement maintenir la confiance des entreprises, des ménages et des marchés financiers, mais aussi pour retrouver des marges de manœuvre afin de relancer la croissance. Pour y parvenir, il importe de réduire prioritairement nos dépenses publiques.

Selon nous, l'impératif de consolidation budgétaire doit nécessairement privilégier la baisse des dépenses à toute hausse des prélèvements obligatoires qui n'aurait que pour effet de peser sur la croissance car elle découragerait l'investissement, l'embauche et la consommation. Pour autant, nous reconnaissons le besoin d'un système fiscal plus lisible et plus stable, comme nous sommes d'ailleurs favorables à une évaluation en continu des dispositifs fiscaux et sociaux spécifiques, ainsi qu'à la suppression de ceux qui seraient objectivement reconnus comme inefficaces économiquement ou socialement.

Au-delà des efforts pour retrouver l'équilibre de nos comptes publics, nous considérons qu'il est également impératif de prendre les mesures déterminées pour relancer la croissance. Cela appelle des réformes structurelles permettant à la France d'améliorer sa compétitivité et de reprendre des parts de marché à l'international.

L'artisanat regrette que, malgré ses demandes, le projet d'avis soit resté trop frileux dans ses propositions. Il faut inciter les entreprises à investir et encourager l'entreprenariat en facilitant notamment l'accès au crédit. Il faut également engager des réflexions de fond, en relation avec les partenaires sociaux, afin de libérer les initiatives et de favoriser la création d'emplois. A cet égard, il importerait, comme l'a souligné l'avis sur la compétitivité de la France, d'étudier les moyens de réduire le poids des prélèvements sur le travail et de repenser en particulier l'assiette de financement sur la protection sociale.

Au niveau européen, l'artisanat considère là encore qu'il faut se doter d'une stratégie fondée sur un équilibre entre discipline budgétaire et relance. Si nous approuvons le principe de solidarité entre les États de la zone euro, nous considérons que cela ne saurait se concevoir sans un engagement de chaque pays sur une trajectoire de réduction de ses déficits et sans un mécanisme permettant d'en garantir le respect.

Les efforts que cela implique ne seront cependant supportables que si la zone euro se dote d'une véritable stratégie de croissance et de gouvernance.

L'artisanat estime que ce projet d'avis montre la nécessité de réduire notre dette et qu'il a réussi globalement à dépasser les clivages sur les orientations à suivre pour y parvenir. Il regrette toutefois sa faible ambition tant sur l'urgence d'une diminution des dépenses publiques que sur le besoin de réformes structurelles autour d'une stratégie de croissance capable de créer un choc de compétitivité.

Pour ces raisons, l'artisanat s'abstiendra sur ce projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. Mes Chers collègues, tous les orateurs des groupes s'étant exprimés, la discussion générale est close.

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

M. le Président. Mes Chers collègues, un amendement a été déposé sur le projet d'avis. Lors de sa réunion consacrée à ce sujet, la section de l'économie et des finances l'a adopté (*cf. annexe au présent compte rendu*).

S'il n'y a pas d'objections, nous allons donc procéder au vote sur le projet d'avis.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes Chers collègues, le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 212
- Ont voté pour : 100
- Ont voté contre : 51
- Se sont abstenus : 61

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Lamy, rapporteur**.** Je souhaite simplement remercier l'ensemble des personnes qui ont permis que ce vote soit positif.

M. le Président. Merci. La séance est levée.

La séance est levée à 16 heures 15.

Prochaine séance le mardi 26 juin 2012 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendement déposé sur le projet d'avis *La dette : un pont entre passé et avenir*

Amendement

Déposé par le rapporteur

Page 23 - supprimer lignes 1 à 4. Commencer le paragraphe par « De plus » et continuer par la ligne 5 « l'État a, ces dernières années... » (la suite sans changement)

Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'économie et des finances à l'amendement déposé sur le projet d'avis *La dette : un pont entre passé et avenir*

Amendement

Cet amendement déposé par le rapporteur a reçu un **avis favorable** de la section. Il est ainsi rédigé :

Page 23 - supprimer lignes 1 à 4. Commencer le paragraphe par « De plus » et continuer par la ligne 5 « l'État a, ces dernières années... » (la suite sans changement)